Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

LEAK FINDER PRO

Date de création/révision _{02.06.20} Version : 5.0

produit: Ref.Nr.:

BDS001861_2_20200602 (FR)

Remplace: BDS001861_20200423

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

LEAK FINDER PRO

Aérosol

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Détecteur de fuites gazeuses

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CRC Industries Europe BV Touwslagerstraat 1 9240 Zele **Belgium**

Tel.: +32(0)52/45.60.11 Fax.: +32(0)52/45.00.34 E-mail: hse@crcind.com

Filiales		Tel	Fax
CRC Industries Finland Oy	Smedsgatan 3-5 LT4, PL62, 08101 LOJO	+358/(19)32.921	
CRC Industries France	6, avenue du marais, C.S. 90028, 95102 Argenteuil Cedex	01.34.11.20.00	01.34.11.09.96
CRC Industries Deutschland GmbH	Südring 9, D-76473 Iffezheim	(07229) 303 0	(07229)30 32 66
CRC INDUSTRIES IBERIA S.L.U.	GREMIO DEL CUERO-PARC.96, POLIGONO INDUSTR. DE HONTORIA, 40195 SEGOVIA	0034/921.427.546	0034/921.436.270
CRC Industries Sweden	Laxfiskevägen 16, 433 38 Partille	0046/31 706 84 80	0046/31 27 39 91

1.4. Numéro d'appel d'urgence

CRC Industries Europe, Belgium: Tel.: +32(0)52/45.60.11 (heures de bureau)

France:

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

N° ORFILA: 01 45 42 59 59

Donne accès aux numéros de téléphone de tous les centres antipoison.

la Suisse: Numéro d'appel d'urgence de CSIT (Centre Suisse d'Information Toxicologique): 145

Belgique: Centre Antipoisons: 070 - 245 245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du LEAK FINDER PRO

Date de création/révision _{02.06.20} Version : 5.0

produit : Ref.Nr.:

BDS001861_2_20200602 (FR)

Remplace : BDS001861_20200423

Classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Physique: Aérosol, catégorie 3

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Le classement est basé sur méthode de calcul.

Santé: Sensibilisation cutanée, catégorie 1A

Peut provoquer une allergie cutanée.

Irritation oculaire, catégorie 2

Provoque une sévère irritation des yeux.

Le classement est basé sur méthode de calcul.

Environnement:

Non-classifié
Le classement est basé sur méthode de calcul.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Indentificateur du produit: Contient:

2-methyl-2H-isothiazol-3-one

Pictogramme(s) de danger:



Mention d'avertissement: Attention

Mention(s) de danger: H229 : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseil(s) de prudence: P102 : Tenir hors de portée des enfants.

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des

flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P251: Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un

équipement de protection des yeux/du visage.

P333/313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P410/412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une

température supérieure à 50°C/122°F.

P501-2 : Éliminer le contenu / récipient dans une décharge agréée.

2.3. Autres dangers

Pas de renseignements disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable.

3.2. Mélanges



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Fiche de sécurité

Nom du LEAK FINDER PRO produit:

Date de création/révision 02.06.20 Version : 5.0

Ref.Nr.: BDS001861_2_20200602 (FR)

Remplace:

BDS001861_20200423

Composants dangereux	Numéro d'enregistrement	N° CAS	EC- nr	w/w %	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	Notes
2-amino-2- méthylpropanol	01-2119475110-51	124-68- 5	204- 709-8	<1	Eye Irrit. 2, Skin Irrit. 2, Aquatic Chronic 3	H319,H315,H412	В
oxyde de diazote	01-2119970538-25	10024- 97-2	233- 032-0	<2.5	Ox. Gas 1, Press. Gas	H270,H280	B,W
(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo- 9-octadecényl)glycine	01-2119488991-20	110-25- 8	203- 749-3	<2.5	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1	H332,H315,H318,H400	В
Amines, C12-14 (even numbered)- alkyldimethyl, N-oxides	01-2119490061-47	308062- 28-4	(931- 292- 6)	<0.25	Eye Dam. 1, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2	H318,H302,H315,H400,H411	Q
Oxazolidine, 4,4- dimethyl-	-	51200- 87-4	257- 048-2	<0.1	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 3, Eye Dam. 1, STOT SE 3	H226,H302,H331,H318,H335	
1-Butanol, 2-amino-	01-2119492338-28	96-20-8	202- 488-2	<0.1	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1	H302,H314,H318,H400	В
1,2-benzisothiazol- 3(2H)-one	-	2634- 33-5	220- 120-9	<0.005	Acute Tox. 2, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2	H330,H302,H315,H318,H317,H400,H411	X,R
2-methyl-2H-isothiazol- 3-one		2682- 20-4		0.0015- 0.005	Acute Tox. 3, Acute Tox. 2, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1A, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2	H301,H330,H314,H318,H317,H400,H411	M,X

Explication des notes

B : substances avec limite d'exposition nationale sur le lieu de travail

M: M acute = 10

Q: Le numéro de CAS est seulement un identificateur à employer en dehors de l'UE pour les entrées en stock.

R : substance présente dans des produits phytopharmaceutiques et biocides considérée comme étant enregistrée conformément à l'article 15 du règlement REACH n° 1907/2006

W: Note: substance mentioned on the list of CMR-substances of the Dutch Ministry of Social Affairs and Employment (SZW)

X : SCL (limites de concentration spécifiques)conformément à l'article 10 du règlement CLP n ° 1272/2008

(* Explication des phrases: chapitre 16)

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Contact avec les yeux : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

Rincer avec précaution à l'eau pendant au moins 10 minutes.

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation Contact avec la peau :

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:

Rincer avec précaution à l'eau pendant au moins 10 minutes.

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.



produit:

Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

LEAK FINDER PRO

Date de création/révision 02.06.20 Version : 5.0

Ref.Nr.: BDS001861_2_20200602 (FR) Remplace: BDS001861 20200423

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'éxtérieur et la maintenir Inhalation:

dans une position où elle peut confortablement respirer.

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Ingestion: Faire appel à un médecin si des effets négatifs apparaissent

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucuns effets nocifs connus si utilisé selon l'usage prévu Inhalation:

Ingestion: Peut causer des troubles gastro-intestinaux

Contact avec la peau: Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes: rougeur, douleur.

Provoque une sévère irritation des yeux. Contact avec les yeux :

Symptômes: rougeur, douleur.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations générales : En cas d'irritation cutanée ou oculaire: consulter un médecin.

ECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les aérosols peuvent exploser à des températures supérieures à 50°C. Forme des produits de décomposition dangereux CO,CO2

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) recipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Supprimer les points d'ignition Assurer une ventilation adéquate Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout ou dans les rivières

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du LEAK FINDER PRO produit:

Date de création/révision _{02.06.20} Version : 5.0

Ref.Nr.:

BDS001861_2_20200602 (FR)

Remplace: BDS001861_20200423

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition

Ne pas vaporiser sur une flamme ou un corps incandescent.

Ne pas percer ou brûler les aérosols, même après usage.

Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.

Assurer une ventilation adéquate

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Laver à fond après l'usage

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aérosol sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

Conserver hors de la portée des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Détecteur de fuites gazeuses

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
limites d'exposition professionnelle nationales, België, Belgique, Belgien			
oxyde de diazote	10024-97-2	VME	50 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, Schweiz, Svizzera, Suisse			
oxyde de diazote	10024-97-2	VME	182 mg/m3
		VLE	364 mg/m3
2-amino-2-méthylpropanol	124-68-5	VME	8.7 mg/m3
		VLE	17.4 mg/m3
1-Butanol, 2-amino-	96-20-8	VME	3.7 mg/m3
		VLE	7.4 mg/m3



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

LEAK FINDER PRO

Date de création/révision 02.06.20 Version : 5.0

produit: Ref.Nr.:

BDS001861_2_20200602 (FR)

Remplace: BDS001861 20200423

8.2. Contrôles de l'exposition

Procédures d'ordre technique : Assurer une ventilation adéquate

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition

Protection individuelle: Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les

yeux lors de l'utilisation du produit

La bonne pratique d'utilisation du produit consiste à porter des gants et à

assurer une ventilation suffisante

Dans tous les cas, manipulez et utilisez le produit conformément aux normes

d'hygiène en vigueur dans l'industrie.

inhalation: En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.

Protection respiratoire recommandée: Masque antigaz contre les vapeurs organique (type A)

Pendant usage du produit porter des gants de protection contre les produits la peau et les mains :

chimiques (norme EN 374).

Utilisez des gants réutilisables d?une durée de protection minimale de 30 minutes. La durée de protection des gants doit être supérieure à la durée totale de l'autilisation du produit. Si la tâche dure plus longtemps que la durée de

protection, il faut changer les gants en cours d'autilisation.

Nitrile

Gants recommandés: recommended breakthrough time > 480 minutes

Recommended thickness < 0.45 mm

les yeux: Porter des lunettes de protection hermétiques selon norme EN 166.

Contrôles d'exposition liés à la Éviter le rejet dans l'environnement. protection de l'environnement:

Recueillir le produit répandu.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : état physique : Liquide en aérosol avec propulseur N2O.

Incolore. couleur: odeur: Neutre. : Ha 7.76 Point/intervalle d'ébullition : Non connu. Point d'éclair : Aucun(e) Vitesse d'évaporation : Non connu. Limites d'explosion : limite Non connu. supérieure :

limite inférieure : Non connu. Pression de vapeur : Non connu.

0.999 g/cm3 (à 20°C). Densité relative : Hydrosolubilité: Soluble dans l'eau

Auto-inflammabilité : > 200 °C

9.2. Autres informations



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du produit:

Date de création/révision 02.06.20 Version : 5.0

LEAK FINDER PRO

Ref.Nr.:

BDS001861_2_20200602 (FR)

Remplace: BDS001861_20200423

COV = composés organiques volatils

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.2. Stabilité chimique

Stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.4. Conditions à éviter

Eviter surchauffage

10.5. Matières incompatibles

Agent comburant fort

10.6. Produits de décomposition dangereux

CO,CO2

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

toxicité aiguë:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
corrosion cutanée/irritation cutanée:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
lésions oculaires graves/irritation oculaire:	Provoque une sévère irritation des yeux.
sensibilisation respiratoire ou cutanée:	Peut provoquer une allergie cutanée.
mutagénicité sur les cellules germinales:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
cancérogénicité:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
toxicité pour la reproduction:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
toxicité spécifique pour	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du produit:

Date de création/révision _{02.06.20} Version : 5.0 LEAK FINDER PRO

Ref.Nr.: BDS001861_2_20200602 (FR) Remplace: BDS001861_20200423

certains organes cibles ? exposition unique:	remplis
toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition répétée:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
danger par aspiration	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Informations sur les voies d'exposition probables:

Inhalation :	Pas d'effects néfastes sur la santé prévu.
Ingestion :	Peut causer des troubles gastro-intestinaux
Contact avec la peau :	Peut provoquer une allergie cutanée.
Contact avec les yeux :	Provoque une sévère irritation des yeux.

Données toxicologiques :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
Amines, C12-14 (even numbered)- alkyldimethyl, N-oxides	308062-28-4	LD50 oral rat	1064 mg/kg

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Non-classifié

Données ecotoxicologiques:

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
Amines, C12-14 (even numbered)- alkyldimethyl, N-oxides	308062-28-4	IC50 algues	0.143 mg/l
		LC50 poisson	2.67 mg/l
		EC50 daphnie	3.1 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données expérimentales disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données expérimentales disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Soluble dans l'eau

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

LEAK FINDER PRO

Date de création/révision _{02.06.20} Version : 5.0

produit: Ref.Nr.:

BDS001861_2_20200602 (FR)

Remplace: BDS001861_20200423

Pas de renseignements disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas de données expérimentales disponibles PRP (potentiel de réchauffement 2 planétaire):

SECTION 13: Considérations relatives à l'éimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Réglementations nationales: La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et

nationale

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Numéro UN: 1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

AÉROSOLS Nom d'expédition:

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe: 2.2 Risque subsidiaire: ADR/RID - Code de classification:50

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable. Groupe d'emballage:

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID - Dangereux pour Non l'environnement: IMDG - Polluant marine No IATA/ICAO - Dangereux pour Non l'environnement:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID - Code tunnel: (E)



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du LEAK FINDER PRO Date de création/révision _{02.06.20} Version : 5.0

produit: Ref.Nr.:

BDS001861_2_20200602 (FR)

Remplace: BDS001861_20200423

IMDG - Ems:	F-D, S-U
IATA/ICAO - PAX:	203
IATA/ICAO - CAO	203

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européennes actuelles.

Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Dir. 2013/10/UE, 2008/47/CE modifiant la directive 75/324/CEE concernant les législations relatives aux générateurs d'aérosols.

Données nationales	(FR) France
tableau no:	Tableau n°49: Affections cutanées provoquées par les amines aliphatiques, alicycliques ou les éthanolamines, Tableau n°49bis: Affections respiratoires provoquées par les amines aliphatiques, les éthanolamines ou l'isophoronediamine, Tableau n°65: Lésions eczématiformes de mécanisme allergique

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de renseignements disponibles

SECTION 16: Autres informations

*Explication des mentions de danger:	H226 : Liquide et vapeurs inflammables.
3	H270 : Peut provoquer ou aggraver un incendie; comburant.
	H280 : Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
	H301 : Toxique en cas d'ingestion.
	H302: Nocif en cas d'ingestion.
	H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
	H315 : Provoque une irritation cutanée.
	H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
	H318 : Provoque des lésions oculaires graves.
	H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
	H330 : Mortel par inhalation.
	H331 : Toxique par inhalation.
	H332 : Nocif par inhalation.
	H335 : Peut irriter les voies respiratoires.
	H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
	H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à
	long terme.
	H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



Fiche de sécurité Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du produit : Date de création/révision 02.06.20 Version : 5.0

Ref.Nr.: BDS001861_2_20200602 (FR) **Remplace**: BDS001861_20200423

REVISIONS DANS LE

CHAPITRE: Classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008

acronyms and synonyms: VME = valeurs limites de moyenne d'exposition

VLE = valeurs limites d?exposition (de court terme)

COV = composés organiques volatils PBT = persistant bioaccumulative toxic vPvB = very persitant very bioaccumulative

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigenges de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.

Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.

